

Chambéry, le 14 avril 2017



Monsieur Damien REGAIRAZ
Mairie
Le Noiray
73340 LA MOTTE EN BAUGES

LRAR 1A 135 609 8446 8

Objet : Délibération prescrivant la révision générale du SCoT Métropole Savoie

Dossier suivi par : Emmanuelle BLANCHET, Responsable du pôle urbanisme - aménagement du territoire
Téléphone : 04-79-26-27-10 - courriel : emmanuelle.blanchet@metropole-savoie.com

PJ-Ann : Délibération révision générale du SCoT
Certificat d'affichage

Monsieur le Maire,

Le syndicat mixte a engagé lors du comité syndical du 25 mars 2017 la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale de Métropole Savoie. Cette révision générale s'applique à un nouveau périmètre de SCoT, étendu aux 14 communes de Cœur des Bauges suite à sa fusion au 1^{er} janvier 2017 avec la communauté d'agglomération de Chambéry métropole.

Ainsi, en application des articles L.132-7 et L. 132-8 et L.143-17 du code de l'urbanisme, vous trouverez ci-joint, pour notification :

- la délibération du comité syndical du 25 mars 2017 prescrivant la révision générale du SCoT Métropole Savoie.

Conformément à l'article R.143-15 du code de l'urbanisme, cette délibération doit faire l'objet d'un affichage dans votre commune pendant un mois. Aussi je vous transmets un certificat d'affichage que vous voudrez bien me renvoyer, complété et signé, une fois le délai écoulé.

Par ailleurs, je vous rappelle que vous pouvez retrouver des informations relatives à la révision du SCoT sur le site <http://www.metropole-savoie.com> et faire part de vos observations à revision.scot@metropole-savoie.com. L'équipe technique reste bien entendu également disponible pour tout échange.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Patrick MIGNOLA